



Association des  
juristes d'expression française  
de l'Alberta

**LE JURISTE ALBERTAIN**  
ANNÉE 2009, NUMÉRO 3 MARS 2009

#### Dans ce numéro :

AGA 2009	1
Carrières en justice	2
Remerciements	2
Article de Me Lévesque	3
Saviez-vous que...	3
Félicitations	4

#### Sommaire

Journée du Droit  
Chronique juridique  
CA 2009



Me Louise Huard-Peake  
Présidente de l'AJEFA

#### CHRONIQUES JURIDIQUES

Pour écouter les chroniques juridiques animées par Ève-Marie Forcier à CHFA de Radio Canada, visiter le site :  
<http://www.radio-canada.ca>



### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SE TIENDRA LE :

VENDREDI 22 MAI 2009

À EDMONTON PETROLEUM CLUB  
11110, 108<sup>E</sup> RUE, EDMONTON

#### PROGRAMME

17H00 : OUVERTURE DE L'AGA  
18H00 : COCKTAIL  
19H00 : BANQUET  
PRIX : 45\$ PAR PERSONNE

#### CONFÉRENCIER

M. EDMUND AUNGER, PROFESSEUR DE SCIENCES  
POLITIQUES  
« ALBERTA BILINGUE : LES RACINES  
CONSTITUTIONNELLES »

Ne tardez pas à réserver votre place en téléphonant au  
780-450-2443  
Pour de plus amples renseignements visiter notre site internet :  
[www.ajefa.ca](http://www.ajefa.ca)

## Journée du droit

SAMEDI 18 AVRIL 2009  
DE 10H00 A 15H30

Au Palais de justice d'Edmonton et de Calgary

Lancée par l'Association du Barreau canadien (ABC) en 1983, la Journée du Droit, célébrée annuellement, a lieu dans l'ensemble du pays grâce à l'aide de centaines de juristes. Si vous voulez vous impliquer bénévolement lors de cette journée, communiquez au 780-450-2443.

## PRÉSENTATION DANS LES ÉCOLES



Le projet Carrières en justice est une réussite. Grâce à la participation de nombreux bénévoles du domaine juridique, des jeunes de différentes écoles de l'Alberta ont pu avoir un aperçu des carrières en justice et se familiariser avec le site : [www.carrieresenjustice.ca](http://www.carrieresenjustice.ca)



**Me Gérard Lévesque & Okotoks  
et Me Danielle Dufour, agente de  
probation à Calgary**



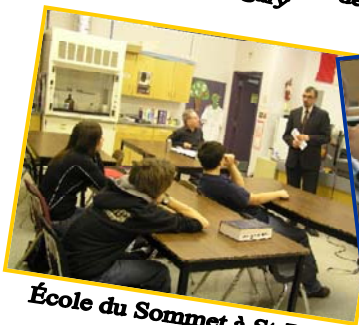
**Me Shannon Prithipaul à  
l'école Strathcona, Edmonton**



**Madame Pearson greffière à Peace River  
(l'école Héritage, Falher)**



**École Ste Marguerite-Bourgeoys à Calgary**



**École du Sommet à St-Paul**



**École Héritage**



**École Beauséjour à Plamondon**



**Me Steve Fontaine à  
l'école Voyageur (Cold Lake)**



**Sonia Poulin et  
Me Joël Michaud à droite**



**Me Colin Gagnon à l'école Héritage**



**Mme Anne Chandler et M. le directeur  
Bernard Lefebvre**



**Me Pierre Asselin, foire à l'emploi  
à Gabrielle-Roy**

**Remercions nos bénévoles :**

Me Gérard Lévesque, avocat à Calgary  
Madame Danielle Dufour, agente de probation à Calgary  
Me Shannon Prithipaul, avocate au criminel à Edmonton  
Me Yvon Préfontaine, avocat à l'association des conseils scolaires à Edmonton  
Me Colin Gagnon, avocat à Peace River  
Madame Lucille Pearson, greffière à Rivière La Paix  
Me Pierre Lamoureux, avocat à St-Paul  
Me Pierre Asselin, avocat à Edmonton et Grande Prairie

Monsieur Willard Robitaille, agent des services correctionnels  
Me Carole Aippersbach, avocate à Edmonton (Legal Resource Centre)  
Me Frédéric Bénard, procureur de la Reine à St-Paul  
Me Steve Fontaine, procureur de la Reine à St-Paul  
Madame Anne Chandler, travailleuse sociale  
Me Joël Michaud, avocat  
Madame Sonia Poulin, bibliothécaire juridique

## CHRONIQUES JURIDIQUES

L'ABSENCE D'ENCADREMENT DU DROIT  
D'UTILISER LA LANGUE FRANÇAISE DEVANT  
NOS TRIBUNAUX

Me Gérard Lévesque, avocat et notaire

Dans un mémoire sur l'accès à la justice soumis à la ministre de la Justice de l'Alberta par l'AJEFA, nous avons rappelé qu'aucun règlement n'avait été établi en vue de donner effet aux dispositions du paragraphe 4(1) de la *Loi linguistique* de notre province lequel prévoit que chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais devant les tribunaux judiciaires.

Cette absence d'encadrement cause des problèmes non seulement aux juristes et justiciables qui tentent d'exercer leurs droits linguistiques mais également aux juges devant qui ces juristes et justiciables comparaissent. Par exemple, lorsque les parties utilisent les deux langues autorisées devant nos tribunaux, la question suivante se pose : qui doit prévoir, fournir et payer pour le service d'interprétation ? Cette question a été soulevée le 28 juin 2007 en Cour du Banc de la Reine dans le dossier *Gilles Caron c. Commission albertaine des droits de la personne*. Et, comme il n'y avait pas d'interprète, c'est la juge qui présidait l'audience, l'honorable Joanne Veit, qui a ajouté à ses tâches en traduisant d'une langue à l'autre ce que les parties disaient en français et en anglais.

Il en résulte une transcription de 51 pages qui devrait être lue par toute personne intéressée aux droits linguistiques devant les tribunaux albertains. Si vous m'envoyez un message à mon adresse : [Levesque.Gerard@sympatico.ca](mailto:Levesque.Gerard@sympatico.ca), je vous enverrai ce document fort intéressant.

En retour, je vous serais reconnaissant de me signaler tout problème que vous auriez eu en tentant d'utiliser le français devant nos tribunaux. Il est en effet important de répertorier quelques cas afin de démontrer à Justice Alberta la nécessité d'avoir des règlements, des règles et des formulaires pour favoriser l'exercice des droits linguistiques.

Entre temps, la question sera débattue en Cour d'appel de notre province. Lors de l'audience du 28 juin 2007, la Commission albertaine des droits de la personne a soutenu que Gilles Caron avait le droit de parler en français devant la Cour mais que c'était à lui de fournir et payer pour le service d'interprétation. La juge Joanne Veit n'a pas accepté cette position et a ordonné à la Commission de payer pour l'interprétation. C'est cette ordonnance que la Commission a porté le dossier en appel.

Alors que les dix-neuf formulaires ayant trait aux causes de divorce en Alberta sont unilingues anglais, j'ai préparé un formulaire en français et, le 23 février 2009, j'ai réussi à le faire délivrer par le greffe de la Cour du banc de la Reine, à Calgary. Si vous avez déjà tenté d'utiliser le français dans des causes de divorce, je vous invite à communiquer avec moi. Les personnes qui souhaitent une amélioration de l'accès à la justice en français doivent s'entraider.

## Saviez-vous que ...

L'obligation sur les droits linguistiques dans le Code criminel mentionne que :

- tout accusé, qu'il soit représenté ou non, doit désormais être avisé de son **droit de subir un procès criminel dans la langue officielle de son choix**;
- l'accusé a droit à ce que le **juge de paix** présidant l'enquête préliminaire parle la même langue officielle que lui ou les deux langues officielles, le cas échéant;
- l'accusé a droit à ce que le **procureur de la Couronne** parle la même langue officielle que lui ou les deux langues officielles, le cas échéant.

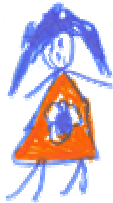
La Loi 24 :

- ♦ Est une nouvelle Loi pour mieux protéger les albertains qui sont incapables de prendre des décisions seuls ;
- ♦ Elle remplace la Loi sur les adultes dépendants vieille de 30 ans.
- ♦ Cette Loi 24 sur les fidéicommissaires et tutelle des aînés met en équilibre la protection des adultes qui sont incapables de prendre des décisions par eux-mêmes tout en respectant si possible leur désir d'être indépendants aussi longtemps qu'ils le peuvent;
- ♦ La Loi proposée est le résultat direct d'une révision incluant une consultation auprès de plus de 4300 albertains et qui répond à leurs interrogations maintes fois entendues.

## FÉLICITATIONS !



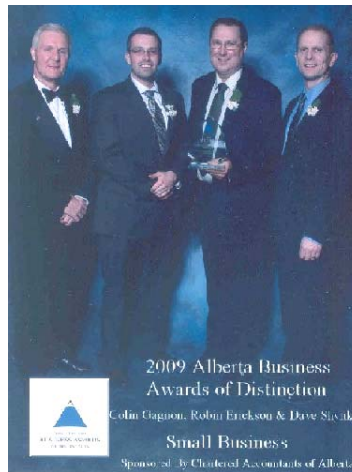
Félicitations à Me Bianca Kratt et son mari Dan pour la naissance de leur fils Lincoln Joseph Kratt le 12 février 2009.



Et encourageons Me Natalie Tymchuk qui attend un bébé pour très bientôt.

### Nos félicitations vont aussi à :

- Me Michèle Vincent, nouvelle coordonnatrice régionale au ministère de la Justice Canada pour les questions relatives à l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) du Canada ;
- Me Pierre Desrochers qui est secrétaire/trésorier sur le comité de la conférence des juristes d'expression française de l'association du barreau canadien (ABC) ;
- Me Colin Gagnon et sa firme Mathieu Hryniuk pour avoir gagné le prix suivant : *Alberta Chamber Of Commerce Award*. Le cabinet d'avocats Mathieu Hryniuk est basé à Peace River et possède huit (8) autres bureaux dans la grande région de Rivière La Paix ;
- Me Richard Keswick qui a été affecté au ministère de Justice Canada, au sein du groupe de droit des langues officielles.



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009

### Présidente

M<sup>e</sup> Louise Huard-Peake

### Vice-président

M<sup>e</sup> Pierre Desrochers

### Trésorière

M<sup>e</sup> Bianca Kratt

### Administrateurs

M<sup>e</sup> Nathalie Tymchuk

M<sup>e</sup> Colin Gagnon

M<sup>e</sup> Michèle Vincent

M<sup>e</sup> Pierre Asselin

M<sup>e</sup> Lise Frigault

M<sup>e</sup> Maryse Culham

M<sup>e</sup> Hervé Durocher

### Directrice générale

Fernande Bergeron

### Adjointe administrative

Fabienne Bühl

### Recherche & Développement

Christian Duchesne

### Coordinatrice

Josée Bonneville

### Comptabilité

Geneviève Labrie

La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès au public aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

8925, 82<sup>e</sup> Avenue  
Bureau 207A  
Edmonton (Alberta)  
T6C 3N1

T 780-450-2443 F 780-465-6773  
bureau@ajefa.ca  
[www.ajefa.ca](http://www.ajefa.ca)